

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35  
 Nombre de membres présents : 24  
 Nombre de suffrages exprimés : 24  
**VOTE :**  
 Pour : 24  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
 ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°6/2019**

**Date de la convocation du Comité syndical :** vingt six février deux mille dix neuf

**Date de la séance du Comité syndical :** cinq mars deux mille dix neuf

**Membres présents :**

M. Jacques BLANC, Président,  
 M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, Mme. Pierrette BONNET, M. Claude BOUDET, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Marie CAYLA, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Jean-Paul PEYRAC, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

**Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

M. Francis CASTAN, Mme. Suzanne BADAROUX, M. Gérard LEMAIRE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), Mme. Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

**Secrétaire de séance :** M. Bernard SCHEUER

REÇU A LA PRÉFECTURE  
 DE LA LOZÈRE

08 MARS 2019

BUREAU DU COMITÉ

-----  
**OBJET : Budgets finances – Restes à réaliser 2019**  
 -----

Le Président Jacques BLANC propose d'autoriser les restes à réaliser en dépenses d'investissement sur le budget principal et annexe au titre de l'année 2018 tel que ci-après présentés :

Budget PrincipalDépenses d'investissement :

	<b>Voté BP2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>Restes à réaliser 2019</b>
<b>21318</b>	59 332,96 €	0,00 €	59 332,96 €
<b>21561</b>	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
<b>2183</b>	10 110,14 €	2 773,34 €	7 336,80 €
<b>2184</b>	19 615,64 €	0,00 €	19 615,64 €
<b>458104</b>	96 868,80 €	0,00 €	96 868,80 €
<b>458109</b>	12 090,60 €	12 090,60 €	0,00 €
<b>458114</b>	188 463,36 €	40 211,69 €	148 251,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>426 481,50 €</b>	<b>55 075,63 €</b>	<b>371 405,87 €</b>

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sur le budget principal au titre de l'année 2019 s'établissent à quatre cents dix-neuf mille quatre-vingt euros et soixante-quatorze cents.

Recettes d'investissement :

	<b>Voté BP2018</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>Restes à réaliser 2019</b>
<b>458204</b>	168 606,08 €	92 056,69 €	76 549,39 €
<b>458209</b>	29 320,60 €	43 070,85 €	0,00 €

Paraphe : > B

458212	29 640,00 €	5 928,30 €	23 711,70 €
458213	8 145,00 €	2 467,50 €	5 677,50 €
458214	209 215,00 €	44 250,90 €	164 964,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>444 926,68 €</b>	<b>187 774,24 €</b>	<b>270 902,69 €</b>

Les restes à réaliser en recettes d'investissement sur le budget principal au titre de l'année 2019 s'établissent à deux cents soixante-dix mille neuf cents deux euros et soixante neuf cents.

Budget Annexe SAGE

Dépenses d'investissement :

	Voté BP2018	Réalisé 2018	Restes à réaliser 2019
<b>2183</b>	11 141,55 €	0,00 €	0,00 €

Recettes d'investissement :

	Voté BP2018	Réalisé 2018	Restes à réaliser 2019
<b>10222</b>	10 540,26 €	0,00 €	0,00 €
<b>28031</b>	3 513,85 €	3 513,85 €	0,00 €

**LE COMITE SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** les restes à réaliser en dépenses d'investissement sur le budget principal et annexe au titre de l'année 2019 tel que ci-avant présentés.

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 8 mars 2019

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 8 mars 2019

Le Président,

Jacques BLANC

Le Président,

**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU**

*L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières*

Jacques BLANC

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@sml.d.fr

REÇU À LA PRÉFECTURE  
DE LA LOZÈRE

08 MARS 2019

BUREAU DU COURRIER